

# Le Canal d'Orléans et quelques étangs au départ de Chailly

Une randonnée proposée par Netra



Randonnée n°2134075

Une randonnée qui emprunte le chemin de halage du Canal d'Orléans sur un tiers de son parcours. Les deux autres tiers alternent les passages entre les champs ou les prés et en sous-bois, à la rencontre de quelques étangs qui se cachent sous les ombrages.

<b>Durée :</b>	4h15	<b>Difficulté :</b>	Moyenne
<b>Distance :</b>	14.55km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	29m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	29m		
<b>Point haut :</b>	124m	<b>Commune :</b>	Chailly-en-Gâtinais (45260)
<b>Point bas :</b>	95m		

## Description

Départ du parking de l'église de Chailly-en-Gâtinais.

### Balisage Jaune

Balises très rares et vieilles, complétées par des panneaux "PR® des Bourbons" à certaines intersections (mais pas toutes).

(D/A) Du parking, gagner le bord du Canal d'Orléans et le suivre à gauche en remontant vers le pont. Franchir le canal à la hauteur de l'Écluse de Chailly.

(1) Au sortir du pont, virer aussitôt à gauche, emprunter le chemin de halage et longer le canal à main gauche. À la hauteur du pont suivant, traverser une petite route et continuer sur le chemin de halage pendant encore 150m environ.

(2) Juste après une table de pique-nique, quitter le chemin de halage et obliquer à droite dans un chemin herbeux (ni balise, ni panneau ici).

Prolonger sur une petite route (trouver ici un panneau PR®) et passer devant un centre équestre. Poursuivre Sud-Sud-Ouest sur une piste entre prés et champs.

(3) Ignorer un départ de chemin sur la droite et poursuivre en lisière de bois à main gauche. Plus loin, entrer dans le bois. Traverser le lieu-dit La Leu (pigeonnier) et poursuivre sur une piste gravillonnée en lisière de bois à main droite.

(4) Au croisement, tourner à droite sur une petite route. Au "cédez le passage", suivre à gauche la route vers Coudroy. Virer à droite avec la route à la hauteur du Petit Chesnoy.

(5) À l'entrée du virage à gauche qui se présente aussitôt, quitter la route et continuer tout droit dans un chemin. Longer un pré puis un bois côté gauche. Ignorer un départ à gauche (propriété privée) puis longer l'Étang de Piquereau visible à travers les branchages. Passer le déversoir (beau point de vue sur l'étang) et continuer tout droit sur le chemin principal en ignorant de vagues départs sur les côtés.

(6) Déboucher sur une petite route et la suivre à gauche. Au croisement suivant (transformateur EDF), tourner à droite vers La Fouquinerie. Aller tout droit. Aux dernières maisons, le goudron laisse la place à un chemin.

(7) À la fourche qui se présente aussitôt, obliquer à gauche. Cheminer plein

## Points de passages

- D/A Église de Chailly-en-Gâtinais**  
N 47.948422° / E 2.543403° - alt. 95m - km 0
- 1 Écluse de Chailly - Canal d'Orléans**  
N 47.94824° / E 2.542004° - alt. 98m - km 0.15
- 2 Carrefour de la boucle**  
N 47.944122° / E 2.534955° - alt. 98m - km 0.86
- 3 Intersection**  
N 47.93858° / E 2.530238° - alt. 97m - km 1.62
- 4 Croisement**  
N 47.931666° / E 2.517414° - alt. 106m - km 2.92
- 5 Le Chesnoy - Départ de chemin**  
N 47.93392° / E 2.512508° - alt. 111m - km 3.51
- 6 La Gobière**  
N 47.941679° / E 2.501095° - alt. 109m - km 4.8
- 7 La Fouquinerie - Fourche**  
N 47.943433° / E 2.497115° - alt. 106m - km 5.5
- 8 Croisement en T**  
N 47.942936° / E 2.483275° - alt. 109m - km 6.54
- 9 Bâtiment d'élevage - Départ de chemin**  
N 47.938955° / E 2.484487° - alt. 113m - km 7.1
- 10 Petite route**  
N 47.930286° / E 2.48968° - alt. 121m - km 8.14
- 11 Départ de piste**  
N 47.931695° / E 2.495484° - alt. 122m - km 8.61
- 12 Les Fraisiers**  
N 47.927698° / E 2.497705° - alt. 112m - km 9.15
- 13 Carrefour**  
N 47.925405° / E 2.502612° - alt. 110m - km 9.67
- 14 Écluse de la Vallée - Canal d'Orléans**  
N 47.92319° / E 2.500752° - alt. 105m - km 10
- 15 Écluse de Rougemont - Canal d'Orléans**  
N 47.931191° / E 2.521496° - alt. 103m - km 11.85

Ouest en alternant les passages entre champs et prés et en sous-bois (ornières marquées).

 **D/A Église de Chailly-en-Gâtinais**

N 47.948422° / E 2.543406° - alt. 95m - km 14.54

**(8)** Au croisement en T, tourner à gauche. Ignorer un départ sur la gauche et poursuivre sur une piste gravillonnée. Déboucher sur une petite route et la suivre à droite. Au bout, aller à droite sur 75m environ.

**(9)** À l'angle d'un bâtiment d'élevage, prendre à gauche un chemin bordé d'une haie côté gauche. Longer un pré à main gauche puis un bois à main droite. Franchir un ru et pénétrer dans le bois. Demeurer sur le chemin principal, orienté Sud-Sud-Est et ignorer tous les départs sur les côtés (propriété privée).

**(10)** Déboucher sur une petite route et la suivre à gauche sur environ 500m, en ignorant sur la droite la route d'accès au Carrouge.

**(11)** À l'intersection suivante, prendre à droite la piste qui se dirige vers Les Fraisiers. La piste vire à gauche puis à droite et aboutit au portail d'une propriété.

**(12)** Poursuivre alors dans un chemin herbeux et laisser la maison à main gauche. Plus loin, virer à gauche avec le chemin et pénétrer dans un bois. Longer un petit étang à main droite et continuer sur le chemin principal.

**(13)** Au carrefour, tourner à droite et longer à quelque distance à main droite l'Étang du May (inaccessible et peu visible). Au croisement suivant, tourner à gauche. Traverser un ruisseau et déboucher sur le Canal d'Orléans à la hauteur de l'Écluse de La Vallée.

**(14)** Emprunter aussitôt le chemin de halage sur la gauche et longer le canal à main droite. Passer à la hauteur d'un pont routier et continuer tout droit pour atteindre l'Écluse de Rougemont.

**(15)** Poursuivre sur le chemin de halage, le canal toujours à main droite.

**(2)** De retour à la bifurcation empruntée à l'aller, continuer tout droit. Dépasser le pont routier et poursuivre sur le chemin de halage.

**(1)** Après l'écluse, franchir le canal. Virer aussitôt à gauche pour rejoindre le parking de l'église **(D/A)**.

## Informations pratiques

Chaussures de randonnée utiles.

Pas de point d'eau repéré sur le parcours. Tables de pique-nique au bord du canal, au point de départ **(D/A)** et au point **(2)**. Bar-tabac-petite épicerie en face de l'église **(D/A)**.

Cette randonnée suit un sentier PR® conçu, balisé et panneauuté par le comité départemental FFRP du Loiret. Carte au 1/25000 néanmoins recommandée (au minimum celle qui accompagne la présente description).

*Randonnée effectuée par l'auteur le 31 mai 2019.*

## A proximité

- [Église de Chailly-en-Gâtinais](#) (XIVe) **(D/A)**.

- Agréable cheminement le long du Canal d'Orléans, entre **(D/A)** et **(2)** et entre **(14)** et **(D/A)**.

- Écluses en **(1)**, **(14)** et **(15)**.

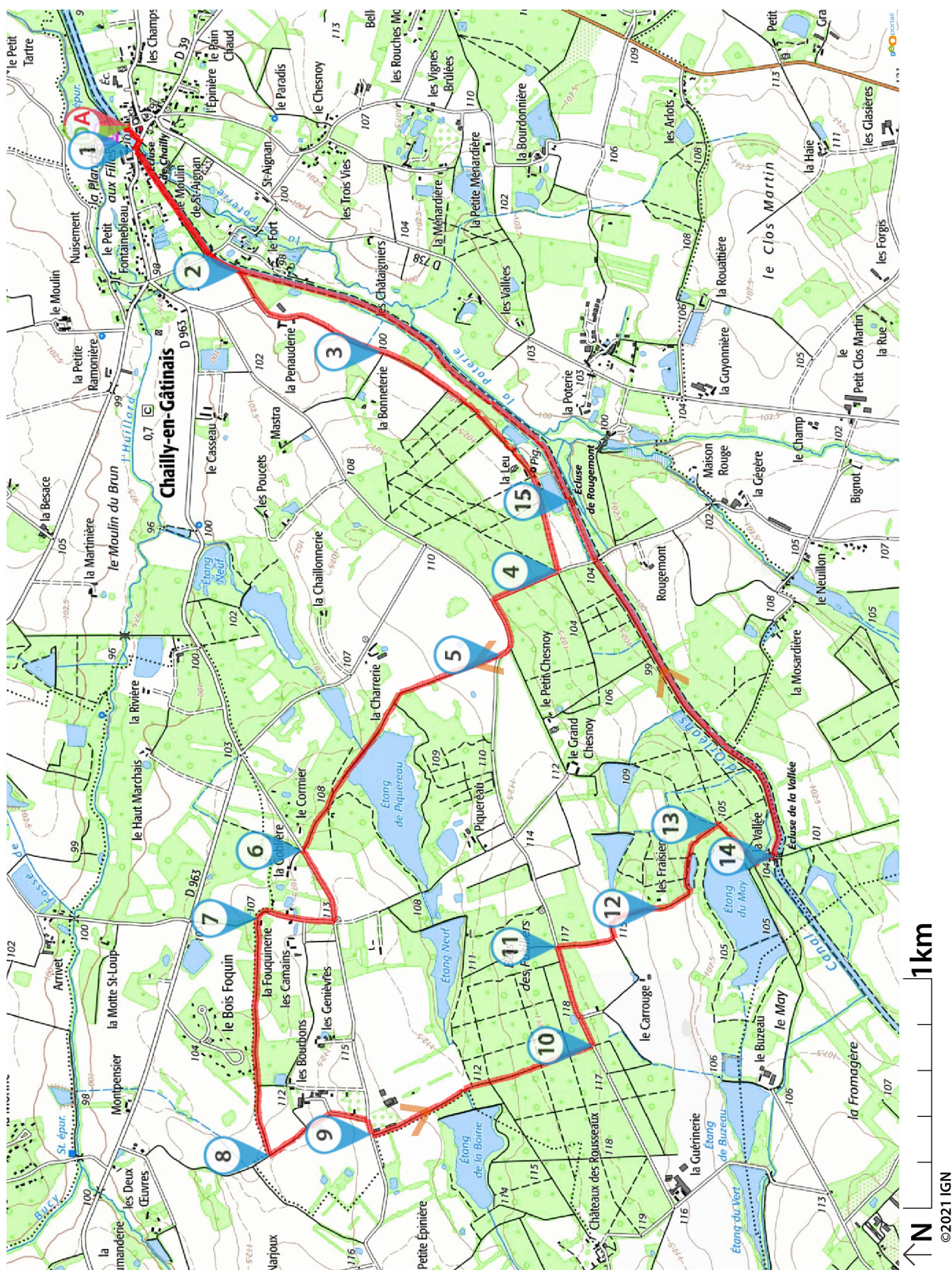
- Pigeonnier à La Leu, avant **(4)**.

- Étang de Picquereau, entre **(5)** et **(6)**.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-canal-d-orleans-et-quelques-etangs-au/>



Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.





# LA CHARTE

du *visorandonneur*

## Préparation de sa randonnée



### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée



### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**